

Motion populaire MP1501.12 Jeunes UDC (pour une instruction civique sérieuse)¹

Prise en considération

Longchamp Patrice (*PDC/CVP, GL*). Je donne tout d'abord mes liens d'intérêt: je suis enseignant au cycle d'orientation de la Glâne à Romont.

Avec un libellé aussi évocateur, faut-il en déduire que ce qui se fait actuellement au niveau de l'éducation à la citoyenneté dans nos écoles fribourgeoise n'est pas sérieux? Bien sûr que ce n'est pas le cas, même si on peut relever quelques différences entre les parties francophone et alémanique de notre canton. De plus, nous avons déjà discuté de ce sujet lors de notre session de septembre, avec le rapport N° 21 du Conseil d'Etat, suite au postulat de notre ancienne collègue Parisima Vez, où quelques problèmes ont été soulevés. Mais je pense qu'il faut faire confiance au plan d'étude romand, dont les résultats pourront se mesurer après son introduction complète dans les écoles en 2015. A ce moment-là, nous verrons si nos adolescents seront de meilleurs patriotes, en tenant compte que les contenus de l'éducation à la citoyenneté vont évoluer en fonction de l'âge des jeunes ou des moins jeunes et que concernant l'hymne national à l'école, notre cantique suisse n'a pas disparu des programmes scolaires, puisqu'il peut être appris dans toutes les classes, de la quatrième à la sixième primaire.

Pour toutes ces raisons, les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique suivront l'avis du Conseil d'Etat et rejeteront cette motion populaire et je vous demande d'en faire autant.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Concernant mon lien d'intérêt: je suis enseignant.

Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion populaire intitulée «Pour une instruction civique sérieuse». Sans vouloir prolonger le suspense, je peux tout de suite annoncer que le groupe socialiste s'oppose à cette motion. Pourquoi ce refus? Sans refaire tout l'historique de l'éducation civique à l'école, je vais juste rappeler que le Conseil d'Etat a renforcé il y a quelques années les cours d'éducation à la citoyenneté au cycle d'orientation suite à une demande du Conseil des jeunes. Cette introduction était motivée par le souci de disposer de connaissances de civisme et d'éducation à la vie politique au sens large. Nous avons déjà discuté de

l'éducation civique en septembre lors du traitement du rapport N° 21. L'éducation civique est bien à l'ordre du jour dans le programme scolaire et ne risque pas de disparaître, bien au contraire. De plus, l'éducation civique actuelle est sérieuse et complète. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter pour son sérieux. Il n'apparaît pas non plus opportun d'étaler l'éducation civique, comme le demandent les motionnaires, sur les trois années du cycle d'orientation. Le programme scolaire n'est pas extensible à souhait. Que faudrait-il alors retirer? Il est proposé l'heure de formation générale; cela paraît un non-sens. La situation actuelle est bonne. Il est vrai que pour toute branche, on peut toujours faire mieux, faire plus aussi. Mais il est bon de rappeler que les enseignants ont la possibilité d'introduire dans leurs divers cours des notions de civisme, de suivre en direct avec leurs élèves à la télévision les élections du Conseil fédéral par exemple, de commander gratuitement des brochures sur le fonctionnement de la Confédération et du canton, je pense par exemple à la brochure intitulée «La Confédération en bref» ou à la brochure annuelle de présentation du gouvernement fribourgeois, de les travailler en classe ou encore d'inviter des politiciens, de mener des débats, de simuler des élections ou des votations à blanc, de discuter des élections américaines prochaines et des les comparer avec le système suisse. Les possibilités sont de plus en plus variées. Il n'est donc pas nécessaire de les inscrire dans une ordonnance. Peut-être, juste une piste où on pourrait faire mieux, c'est avec le Parlement européen des jeunes ou le Parlement fédéral des jeunes. Les Fribourgeois y participent: c'est bien, mais on pourrait peut-être davantage intensifier la promotion de ce genre de participation, répondant ainsi à l'inquiétude de ces jeunes motionnaires.

Pour conclure, il me semble, à titre personnel, que la question de l'éducation civique à l'école reste et restera toujours lacunaire pour certains politiciens. Je ne peux qu'inviter à prendre un peu de recul, à réfléchir comment nous avons appris, nous, l'éducation civique à l'école et comparer avec ce qui se fait aujourd'hui. Et peut-être nous dire, comme j'ai essayé de le démontrer, que nous sommes sur la bonne voie avec l'enseignement actuel pour des jeunes qui doivent acquérir, ne l'oublions pas, des compétences multiples et toujours plus complexes pour leur avenir dans de nombreux domaines.

Je terminerai avec la citation d'une brève phrase extraite d'un article du Confédéré de juin 1915, journal de l'organe des libéraux valaisans paraissant à Martigny à l'époque. Cet extrait reprend les propos d'un parlementaire fédéral dans le cadre d'une motion à peu près similaire, traitée il y a près d'un siècle sous la coupole. A l'époque, ce politicien se plaignait déjà d'un manque d'éducation civique et disait ceci:

¹ Déposée et développée le 12 avril 2012, BGC octobre 2012 pp. 2222; réponse du Conseil d'Etat le 10 septembre 2012, BGC octobre 2012 pp. 2209ss.

«Notre jeunesse devrait être mieux préparée aux devoirs de la vie publique.» Comme quoi, l'éducation est et sera toujours un sujet d'actualité et un souci.

Sur ces considérations, nous vous invitons à refuser cette motion.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SA*). Alors que j'étais fonctionnaire à l'Etat de Fribourg, on m'a demandé à deux ou trois reprises de présenter le métier de juriste dans l'administration. Je devais faire cette présentation aux collégiennes et collégiens du canton. C'est à cette occasion que je me suis rendu compte que ces étudiants ne connaissaient pas des notions aussi simples que celle de la séparation des pouvoirs. Ils ne savaient pas faire la différence entre le Conseil d'Etat et le Conseil des Etats. Ils ne savaient pas à quoi servait le Grand Conseil. Ils ne savaient pas ce que c'était que la Constitution. Bref, leur niveau de connaissances dans ce domaine était proche de zéro. La conclusion était évidente. Si même nos collégiens et collégiennes ne connaissaient pas des notions aussi fondamentales, quel devait être le niveau de connaissances de celles et ceux qui ont choisi une autre filière de formation?

Mesdames et Messieurs, ces propos ne sont pas les miens. C'est le constat que faisait M^{me} l'ancienne députée, Parisima Vez, dans ce Parlement, il y a un peu plus d'une année lors de la prise en considération de son postulat. Et ses considérations, je les fais miennes.

En ce qui concerne la situation dans les autres filières de formation, je peux lui répondre pour la formation professionnelle, que je connais bien: le constat est tout autant tragique.

Depuis, un rapport a été établi par le Conseil d'Etat. Je l'ai relu hier soir; je n'ai pas pu m'empêcher de sourire lorsque ce rapport parlait du voyage au Sénégal. Mais j'ai surtout constaté que seulement 14 heures de cours à proprement parler étaient consacrées à l'apprentissage du système politique suisse, à savoir ceux du chapitre «politique de la citoyenneté». Et encore, dans ces 14 heures, il y avait l'étude de l'ONU. Ces cours sont donnés en troisième année dans les cycles d'orientation francophones. Cela n'est pas suffisant. Il n'y a pas d'éducation civique à proprement parler pour les cycles d'orientation alémaniques et les quelques heures données aux francophones le sont en dernière année. Ainsi, tous les élèves qui comme moi n'ont pas fait leur troisième année d'école secondaire n'auront reçu aucune éducation civique durant leur scolarité obligatoire. Je crois que tout le monde dans cette salle est conscient de l'importance de l'éducation

civique dans notre démocratie. Je ne vais pas épiloguer sur ce sujet.

Avec cette motion populaire, les jeunes du groupe de l'Union démocratique du centre souhaitent un renforcement de l'éducation civique avec une heure d'éducation civique, durant les trois ans d'école secondaire. Ils souhaitent que la priorité soit mise sur les fondamentaux de l'éducation civique, à savoir la connaissance de notre démocratie et de ses institutions. Malgré le rapport du postulat demandé par la députée Parisima Vez, le constat reste le même: la connaissance des jeunes dans ce domaine est insuffisante. Cette motion peut apporter une amélioration indispensable.

Concernant l'hymne national, celui-ci figure certes dans la liste des chants conseillés par la méthodologie officielle, mais je sais qu'il n'est pas systématiquement appris, loin de là. Nos élèves suivent des centaines d'heures de chant durant leur scolarité. Je crois qu'imposer l'apprentissage de l'hymne national n'est pas trop demander. L'hymne national nous rappelle les beautés de la patrie, l'espérance d'un plus beau jour et nous rappelle de garder la foi des aïeux. Enfin, il rappelle que les cœurs sont plus heureux près de Dieu. Tout comme nos constitutions cantonale et fédérale, il invoque Dieu. N'ayons pas honte de nos valeurs et apprenons ce magnifique chant à nos jeunes.

Vous l'aurez compris, quoi de mieux qu'un jeune de l'Union démocratique du centre pour défendre une motion des jeunes de l'Union démocratique du centre? Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion et vous recommande, pour nos jeunes, d'en faire de même.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Cette motion populaire des jeunes de l'Union démocratique du centre met à nouveau le doigt sur un problème qui est: «Quel enseignement à la citoyenneté dans les cycles d'orientation»? En effet, à la dernière session de septembre, on a traité le rapport sur l'enseignement de la citoyenneté. On pouvait constater qu'en termes d'heures distillées pour l'éducation civique dans nos écoles, on était bien fourni, c'est plutôt dans la substance ou le contenu qu'il y avait un problème. Les professeurs ont une certaine liberté pour faire passer le message et enseigner l'éducation à la citoyenneté sans un accent particulier sur les instances politiques de notre pays. Madame la Commissaire, que pouvez-vous ou voulez-vous faire pour remédier à cette situation?

La deuxième partie de cette motion demande l'obligation d'enseigner le cantique suisse. S'il est vrai que le cantique est conseillé aux professeurs, force est de constater que très rare-

ment, voire jamais, il est au programme. J'en prends pour preuve que j'ai une fille qui a terminé son obligation scolaire il y a deux ans et un fils qui commence au cycle d'orientation, eux ne l'ont jamais chanté, voire appris. De là à mettre dans une loi l'obligation d'enseigner un chant quel qu'il soit, le groupe libéral-radical se refuse de le faire. Il souhaite simplement qu'au-delà des convictions personnelles ou politiques des enseignants, ceux-ci soient sensibles aux valeurs qui ont fait que notre pays est ce qu'il est.

C'est avec ces remarques que le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, refuse cette motion populaire.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung darlegen. Ich bin stellvertretender Direktor an der Orientierungsschule Plaffeien und unterrichte auch das Fach Geschichte und politische Bildung, heute heisst das nicht mehr Staatskunde. Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses kann mehrheitlich den Schlussfolgerungen des Staatsrates folgen und empfiehlt, die Volksmotion der Jungen SVP für einen ernsthaften Staatskundeunterricht abzulehnen.

Es ist nicht so, dass die politische Bildung, wie der Staatskundeunterricht heute heisst, nicht von grosser Bedeutung ist. Nein! Auch wir wünschen, dass der Staatsrat alles daran setzt, dass der politischen Bildung das ihr gebührende Gewicht beigemessen wird und dass die dafür notwendigen zeitlichen Ressourcen zur Verfügung gestellt werden. Dies haben wir auch schon bei der Kenntnisnahme des Berichts Nr. 21 des Staatsrates zum Postulat von Parisima Vez so eingebracht und dabei zur Kenntnis nehmen dürfen, dass der Staatsrat alles daran setzen werde, dass die politische Bildung im Rahmen des Lehrplans 21 auch im deutschsprachigen Kantonsteil als eigenständiges Fach geführt wird, wie dies im Westschweizer Lehrplan auch schon der Fall ist.

Der Titel der Volksmotion suggeriert weiter, dass heute kein ernsthafter Unterricht in politischer Bildung erteilt wird. Ist dies wirklich ernst gemeint? Ich bin überzeugt, dass die Lehrpersonen in der ihnen zur Verfügung stehenden Zeit einen seriösen Unterricht in politischer Bildung erteilen und alles daran setzen, den Jugendlichen eine politische Grundbildung mit auf den Weg zu geben. Wir fragen uns auch, ob die Motionäre denn bereit wären, die zusätzlichen Kosten für eine zusätzliche Wochenlektionen in allen drei OS-Jahren ins Budget aufzunehmen oder welches andere Fach allenfalls auf Kosten von politischer Bildung eine Kürzung erfahren soll. Bezüglich der Frage des Erlernens der Nationalhymne ist unsere Fraktion klar der Meinung, dass es wohl nicht am Grossen Rat ist, zu definieren, welche Inhalte in einem Lehr-

plan als obligatorisch oder empfohlen festzulegen sind, beispielsweise legen wir auch nicht fest, was im hauswirtschaftlichen Unterricht gekocht werden darf und was nicht.

Aufgrund dieser Überlegungen empfiehlt unsere Fraktion mehrheitlich die Ablehnung der Volksmotion der Jungen SVP, welche mit der Forderung nach zusätzlichen zeitlichen Ressourcen interessant tönt, aber unrealistisch ist.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie l'ensemble des intervenants qui ont animé une fois de plus la discussion sur l'éducation à la citoyenneté ou l'instruction civique. C'est une suite à quelque part de la discussion que nous avons eue lors de la dernière session, à l'occasion de l'examen du rapport faisant suite au postulat de M^{me} la Députée Vez.

La demande de la motion populaire des jeunes UDC exige une heure d'instruction civique hebdomadaire dans les cycles d'orientation fribourgeois. Or, comme l'indique le Conseil d'Etat, c'est déjà une réalité, en tout cas pour la partie francophone de notre canton.

L'instruction civique, entendue sous l'angle de l'acquisition de savoirs politiques et institutionnels, est bel et bien inscrite dans les programmes des cycles d'orientation. Les élèves de la partie francophone bénéficient d'une heure hebdomadaire en troisième année tandis que dans les cycles d'orientation alémaniques, l'éducation à la citoyenneté est intégrée à l'enseignement de l'histoire et s'étend sur les trois ans de formation. Mais comme nous l'avons indiqué lors du débat du mois de septembre, nous sommes prêts à réenvisager cette question pour lui donner une place propre dans la grille horaire.

Cette introduction formelle dans la grille, en partie pour la partie francophone, avait été faite suite au constat que vous trouvez dans l'étude du professeur Hauser du département des sciences de l'éducation sur les carences actuelles de l'enseignement dans le domaine de la formation politique.

Tous les élèves, je souhaite quand même le dire, de l'école fribourgeoise, abordent le fonctionnement de l'Etat fédéral suisse et de ses institutions, le système de séparation des pouvoirs, les partis politiques et les droits et devoirs du citoyen. L'enseignement de la citoyenneté, tel qu'il est prévu au programme, contient également une introduction au droit du travail et intègre même des éléments de fiscalité. Le corps enseignant a en effet aussi pour recommandation de transmettre ces notions en s'appuyant autant que possible sur l'actualité et j'y reviendrai dans ma conclusion.

L'éducation à la citoyenneté dispensée aux élèves fribourgeois est tout à fait sérieuse, contrairement à ce que semble indiquer le titre de la motion populaire.

Il convient cependant de noter que les éléments de citoyenneté vus au cycle d'orientation sont répétés au niveau post-obligatoire, selon des fréquences et des modalités propres à chaque type de formation et au cursus choisi.

Je ne reviendrai pas sur les modifications qu'introduiront le plan d'études romand et le Lehrplan 21, nous en avons également amplement discuté, si ce n'est pour vous indiquer qu'ils nous donneront une place plus formalisée encore pour ce type d'enseignement, en les reliant étroitement à la mission de l'école et en mettant un accent particulier sur le volet pratique de l'éducation à la citoyenneté.

Je suis convaincue que nous allons dans la bonne direction; notamment parce que je pense que l'éducation à la citoyenneté doit avant tout chercher à susciter l'intérêt pour les questions de société, éveiller le goût pour l'engagement. Je crois en effet que c'est bien là que réside le nœud du problème dans notre société actuelle: le désintérêt généralisé pour la politique. Et ce n'est pas que le fait des jeunes. Ce n'est pas la connaissance des institutions qui pousse une personne à aller voter, mais son envie de donner son avis et de contribuer à la chose publique. Le fonctionnement des institutions n'est pas aisé à comprendre, encore moins dans un Etat fédéral comme le nôtre et encore moins, vous me permettrez de le dire, à garder en mémoire. Ces notions ne deviennent plus concrètes et intelligibles que lorsqu'on les expérimente comme vous et moi à travers nos mandats respectifs ou comme les jeunes UDC – par l'entremise de cette motion populaire, ils ont fait un acte citoyen.

En ce qui concerne l'hymne national, il convient de préciser certains points. L'apprentissage de l'hymne national fait partie des répertoires dans lesquels peuvent puiser les enseignants, à l'instar d'autres œuvres musicales de notre canton ou de notre pays. Il est en effet prévu au programme de 4P, puis repris à celui de 5P–6P. Cette situation n'est pas destinée à changer avec l'introduction du Plan d'études romand ou du Lehrplan qui prévoient de favoriser la construction de références culturelles. Quant à savoir si cet apprentissage est durable et si le jeune se souviendra des paroles, la question reste ouverte. Mesdames et Messieurs les Députés, pouvez-vous affirmer que le chant que vous aviez appris à l'école, si vous l'aviez appris à l'école, pour ma part je ne me souviens pas l'avoir appris, c'est ce souvenir-là qui aujourd'hui vous fait entonner l'hymne national? J'ai fait l'expérience lors de la dernière Fête nationale et j'ai constaté que non seulement les

jeunes mais également les moins jeunes utilisaient les textes mis à disposition sur les tables par les autorités qui organisaient la fête.

J'aimerais pour terminer passer un message plus général et j'espère qu'il sera entendu. Nous devons cesser de renvoyer à notre jeunesse une image dévalorisante de ce qu'elle saurait ou ne saurait pas dans le domaine de la formation politique. Nous devons à mon sens au contraire exercer la responsabilité de la soutenir, de l'orienter, de l'accompagner dans son cheminement et surtout aussi de lui accorder notre confiance. Notre jeunesse s'intéresse à l'actualité, elle s'intéresse à la politique, voire parfois même à notre travail. Peut-être est-elle moins intéressée à nos fonctions et nos institutions, mais je peux vous garantir qu'elle sait ce que nous faisons. J'en ai fait l'expérience avec mes neveux et nièces et leurs camarades suite à la proposition du Conseil d'Etat d'interdire la vente d'alcools dont vous avez débattu cet après-midi. Je puis vous assurer qu'ils savaient qui allait décider et avaient un avis à ce sujet...

C'est avec ces éléments que je vous demande de rejeter la motion populaire.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 58 voix contre 20. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 20.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Ber-set (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP),

Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 58.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur-e au Tribunal pénal des mineurs

Bulletins distribués: 103; rentrés: 101; blancs: 2; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Claude Rey, à Châtel-St-Denis*, par 50 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Marie-Madeleine Boigny Rossy*: 43. Il y a 6 voix éparses.

Assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine – 1^{er} tour

Bulletins distribués: 81; rentrés: 74; blancs: 4; nul: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Ont obtenu des voix *M^{me} Stefanie Frölicher-Güggi*: 32; *M. Roger Marthe*: 32. Il y a 6 voix éparses.

Assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine – 2^e tour

Bulletins distribués: 86; rentrés: 86; blancs: 4; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu-e *M. Roger Marthe, à Le Mouret*, par 46 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Stefanie Frölicher-Güggi*: 35. Il y a 1 voix éparses.

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye – 1^{er} tour

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 4; nul: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix *M./M^{me} Alfred Cudré-Mauroux*: 45; *Francis Duruz*: 45; *Mélanie Corminbœuf*: 3.

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye – 2^e tour

Bulletins distribués: 104; rentrés: 97; blanc: 1; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu-e *M. Francis Duruz, à Murist*, par 51 voix.

A obtenu des voix *M. Alfred Cudré-Mauroux*: 45.

Assesseur-e-s au Tribunal pénal économique – 1^{er} poste

Bulletins distribués: 103; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Armin Per Imesch, à Villarepos*, par 66 voix.

A obtenu des voix *M. Dominique Corminbœuf*: 22. Il y a 3 voix éparses.

Assesseur-e-s au Tribunal pénal économique – 2^e poste

Bulletins distribués: 102; rentrés: 98; blancs: 4; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M^{me} Nicole Moret, à Bulle*, par 76 voix.

A obtenu des voix *M. Dominique Corminbœuf*: 15.

Assesseur-e-s au Tribunal pénal économique – 3^e poste

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 3; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M. Dominique Corminbœuf, à Domdidier*, par 49 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Bertha Gendre*: 41. Il y a 5 voix éparses.

—